

Compte Rendu du CSI InSHS,

25 janvier 2023

Voté le 4 juillet 2023

PREMIERE PARTIE DE LA JOURNEE : SESSION OUVERTE

Le CSI a lieu selon un double format : en présentiel et en distanciel, et commence à 9h10.
Nathalie Vienne-Guerrin, présidente du CSI, commence par souhaiter la bienvenue à tout le monde.

I. Informations

1. Le portail de l'InSHS

L'idée qui sous-tend l'élaboration de ce portail est de pouvoir présenter aux partenaires les activités menées à l'InSHS.

En balayant les stratégies scientifiques, il a été envisagé d'identifier une trentaine ou une quarantaine d'objets de recherche et de thématiques qui pouvaient être présentés dans ce portail. C'est un travail qui a été réalisé sous la direction de C. Bodolec (DAS section 38).

Ce portail, en construction, est [en ligne](#).

On y trouve les domaines disciplinaires, des objets de recherche et plusieurs approches et enjeux méthodologiques sont mis en avant.

Pour chaque entrée, un petit chapeau introductif présente brièvement les recherches menées dans nos équipes et/ou réseaux de l'InSHS. Sont également indiqués les éventuels programmes de recherche et réseaux afférents.

C'est un gros travail, qui va prochainement être présenté aux DUs, en leur demandant des retours pour savoir si leur unité est bien positionnée, etc.

L'InSHS se donne deux mois avec les DUs pour amender, compléter. Puis l'InSHS reviendra vers les sections et le CSI.

L'objectif est de terminer au plus tard pour le 1^{er} juin 2023 (date de la journée des DUs) et d'envisager une traduction en anglais.

Il s'agit de procéder par couche et d'en faire une matrice pour une réflexion prospective commune.

Questions :

M. Fleurbaey : C'est une initiative excellente. Mais qu'en est-il de la gestion à long terme, car les choses bougent beaucoup ? Y-a-t-il une méthode envisagée pour être dynamique ? Je pense notamment à des choses qui se font au niveau de l'IEA.

M. Gaille : On se pose la question, mais elle n'a pas été traitée. Effectivement, le portail doit être évolutif tout en assurant une forme de stabilité. Le travail de l'IEA est intéressant. Il faut noter l'idée.

Ch. Assaïante (Présidente section 26) : Il va y avoir une consultation des sections, si j'ai bien compris. Mais s'il faut faire remonter les avis avant le 1^{er} juin, ça va être difficile car les sessions de printemps se font en juin.

M.Gaille : Notre idée est de commencer à présenter des choses dès le printemps, sans attendre la session de printemps. S'il y a du temps, on fera une salve.

E. Massicard : C'est une très bonne initiative, très utile. Mais serait-il possible d'indiquer également les GIS ? Car ils ont une perspective transversale et dans les entrées par aires/objets, il pourrait y avoir des remontées plus transverses.

M.Gaille : On a déjà fait apparaître quelques GIS ; c'est une bonne remarque.

S. Pinto (président section 34) : Merci pour cette présentation. Qu'est-ce qui a été demandé aux DUs au niveau des retours ? C'est un listing ou une présentation des différents projets ?

M. Gaille : Ce qui a été demandé aux DUs, ce sont les questions suivantes :

- Auriez-vous des entrées supplémentaires à introduire (Par ex., SCALAB a voulu une entrée psychologie) ?
- Est-ce que votre unité est correctement positionnée ?
- Auriez-vous des amendements à proposer pour le « chapeau » ?

La recherche du bon niveau de granularité, c'est tout l'enjeu. On s'est inspiré de sites d'universités à l'étranger (Max Planck Institute, universités anglaises, etc.). En l'occurrence, ce n'est pas très fin, car ça doit rester lisible.

M. Fleurbaey : Y-a-t-il une volonté d'afficher l'interdisciplinarité ?

M. Gaille : On a prévu des entrées par nature aux interfaces. Quand, par exemple, il existe une interface forte avec l'INEE, on l'indique.

M. Fleurbaey : Dans ce cas, un affichage spécifique pourrait être intéressant (tag?).

M. Gaille : C'est une bonne suggestion : il faut le mettre en valeur. C'est à C. Bodolec qu'il faut envoyer les suggestions.

B. Ambroise fait remarquer que, sur le site, la stratégie de l'InSHS est illustrée par des militaires en combat et que ce n'est peut-être pas très pertinent.

M. Gaille entend la remarque sur la photographie choisie, qui représente un chercheur géographe, F. M. Le Tourneau, dans un projet qui s'est déroulé en Guyane sur l'orpaillage.

NB : l'image a été remplacée depuis le CSI.

2. Les Chaires juniors

Trois collègues ont été recrutés sur des chaires juniors à l'InSHS. Pour l'instant, le CNRS ne communique pas sur ces recrutements, mais les collègues ont signé leur contrat. Il s'agit de Mme Nastassja Martin (anthropologue, section 38) qui rejoint l'ISJPS (UMR 8103), de M. Pedro Ramaciotti Morales (mathématicien), qui rejoint l'Institut des systèmes complexes de Paris (UAR 3611) pour travailler sur les enquêtes, les données politique massives, et enfin de M. Simon Dumas-Primbault (historien des sciences), qui rejoint OpenEdition Center (CLEO, UAR 2504).

Pour la vague 3, il y aura la possibilité de présenter trois Chaires juniors, et de travailler entre Instituts du CNRS pour les construire. Nous travaillons ainsi à cinq projets de Chaires juniors. Trois relèvent proprement de l'InSHS :

- 1) Action et politique publique
- 2) Arts et cultures visuelles
- 3) Inégalité éducatives : mesures dans le temps longs.

Ces trois sujets ont été identifiés dans la volonté d'avoir une stratégie pluriannuelle, selon la demande du MESR. Ont ainsi été identifiées cinq grandes thématiques :

- Archéologie/patrimoine/études culturelles
- Cognition/langage/éducation
- Études politiques
- Habitabilité de la terre
- Santé

Il s'agit de priorités thématiques et de domaines sur lesquels on a des recherches en cours qui sont importantes, et qui recouvrent l'ensemble des recherches de l'INSHS.

Deux projets de Chaires juniors sont construits en interdisciplinaire :

- 1) avec l'INSMI : réseaux/diffusion/mode de circulation
- 2) avec l'INSU et l'InEE : transitions environnementales en zones littorales.

On attend la validation par le MESR de l'ensemble des chaires proposées par le CNRS. Mais le calendrier nous oblige à anticiper en ce qui concerne les instances d'équivalence (IE), la constitution des jurys, etc.

On s'est donc tourné vers les présidents de section pour les IE, bientôt pour les jurys. Les labos identifiés (3 ou 4) vont être présentés.

Discussion :

N. Vienne-Guerrin : Cette présentation confirme le fait qu'un système à deux vitesses se met en place ; je le déplore.

F. Jobard (président CPCN) : Mon intervention fait suite au message envoyé aux présidents de section, concernant ce qu'on pourrait faire sur la vague 3. La CPCN dans son ensemble a rejeté le principe des chaires, notamment car elles permettent le recrutement à terme de personnes recrutées sur des thématiques extrêmement étroites. Je me réjouis toutefois de voir que le nombre de candidature est plus élevé pour les chaires en SHS. Mais je m'interroge sur les cinq grandes thématiques pluriannuelles, sous réserve qu'elles soient validées par le MESR : cela veut-il dire que toutes les chaires proposées s'inscriront dans ces thématiques ? Or, il faudrait aussi que les coloriations des postes mis au concours s'inscrivent dans ces thématiques pour avoir une vraie politique scientifique. Certes, le fait d'avoir une visibilité pluriannuelle est plutôt une bonne chose. Mais sur quoi la validation du Ministère portera-t-elle : le choix des thématiques, voire le choix des labos ?

M. Gaille : Je ne suis pas sûre que les coloriations doivent nécessairement être en ligne avec ces grandes thématiques. Dans les concours, on peut proposer des coloriations plus fins, plus ciblés, plus liés aux sections.

Si vous prenez la thématique « Arts et cultures visuelles », par exemple, c'est assez oecuménique pour les sections 32, 33 et 35 et donc, cela reste très ouvert. Mais il est vrai qu'on peut réfléchir à un travail de complémentarité entre les coloriations et ce qu'on peut faire au niveau des chaires qui sont transdisciplinaires.

Pour la validation du MESR, nous devons répondre à deux questions : sujets de chaires ; stratégie de définition pluriannuelle.

La demande de certaines universités que le CNRS fasse des chaires ciblées sur un seul laboratoire est, pour sa part, plus récente.

F. Jobard : Pour revenir aux réponses que les sections doivent donner à l'InSHS : il est quasiment certain que les sections ne participeront pas aux réunions d'IE, notamment car ce sont des décisions purement techniques ; par contre, la participation aux jurys est en cours de discussion.

Si je reviens aux résultats de la vague 2, on notera qu'il y a une lauréate et deux lauréats. Au niveau sex/ratio, c'est supérieur à l'établissement. Par ailleurs, est-ce qu'on sait si ces lauréat·e·s avaient été auditionné·e·s, classé·e·s, lors du concours national ?

M. Gaille : C'est un élément d'information qui devait figurer dans leur dossier. En ce qui concerne certains dossiers, au moins, les candidats s'étaient présentés au concours.

F. Jobard : La CPCN va lancer l'enquête sur l'ensemble des 19 lauréats.

B. Ambroise : Pourrait-on en savoir plus sur les critères retenus pour identifier les laboratoires destinés à accueillir ces Chaires juniors ?

M. Gaille : l'équipe de direction de l'InSHS élabore et arbitre ces choix. Outre les éléments déjà évoqués de politique scientifique, un paramètre est l'ensemble des discussions avec les partenaires académiques, la volonté de travailler ensemble sur telle ou telle thématique ; un autre critère est la pertinence de la chaire pour tel ou tel laboratoire. Une question était de savoir si on prend un labo par section ou de savoir s'il y avait des domaines disciplinaires prioritaires.

On a fait un choix qui tenait à l'identification d'un groupe de laboratoires, puis on joue sur une ou deux sections. On tient également minimalement compte de leur répartition géographique – on évite de sélectionner quatre laboratoires parisiens, par exemple.

M. Russo : Sait-on si la masse salariale pour la titularisation des chaires est garantie par le MESR ?

M. Gaille : Je ne sais pas, notamment car le budget transite par l'ANR.

M. Russo : En ce qui concerne le jury, le Ministère participe-t-il au jury ?

M. Gaille : Non, aucun membre du Ministère ne participe.

J.-C. Peyssard : Au niveau de l'intitulé, ce sont des Chaires de Professeurs Juniors : y-a-t-il dès lors une disposition pédagogique dans ces profils ?

M. Gaille : À l'origine, ce sont des postes créés pour les Universités, puis ils ont été ouverts aux organismes de recherche. De fait, ils comprennent un volume horaire d'enseignement de 42h : des discussions sont engagées avec les cotutelles pour savoir comment les organiser, à partir du Master.

Ch. Assaiante (présidente section 26) : Est-ce que la chaire « Inégalités éducatives » est une chaire mise en avant pour 2023 ?

M. Gaille : Oui, tout à fait.

Ch. Assaiante : Quelles sont les sections identifiées ?

M. Gailler : Il s'agit de laboratoires relevant des sections 37, 36 et 34.

Ch. Assaiante : La section 26 n'a pas été alertée là-dessus. Il faudrait communiquer, notamment si on veut une égalité des chances dans le concours.

II. Point sur VariSHS (M. Dassa)

VariSHS est le pendant de RIBAC pour les ingénieur.e.s CNRS des Bap E, F et D. Cet outil avait été décidé par le CST RIBAC et lancé en 2015 pour permettre d'avoir également des informations sur ce que font les ingénieur.e.s dans les labos SHS. VariSHS est identique à la plateforme RIBAC, à la seule différence que RIBAC est une obligation pour les chercheurs CNRS tandis que VariSHS est renseigné sur la base du volontariat. À son lancement en 2015, VariSHS a été un succès grâce à une bonne communication, 50% des ingénieurs y avaient répondu. Chaque année environ 800 ingénieurs sont contactés ; la participation a hélas baissé au cours du temps : en 2022 seulement 120 ingénieur.e.s ont répondu, soit 15%. Pourquoi les ingénieur.e.s ne répondent-ils plus ? Comment convaincre et motiver les ingénieur.e.s pour renseigner cette application en sachant que l'objectif était de valoriser les activités des ingénieur.e.s et de faire émerger leur travail dans les labos, leurs productions, leurs compétences ?

Dans le cadre du CST RIBAC, plusieurs échanges sur VariSHS ont eu lieu. Je vais essayer de vous synthétiser les pistes évoquées. Au début du lancement de VariSHS, nous avons rencontré la DRH qui était méfiante et nous avait indiqué qu'il ne s'agissait surtout pas de se substituer au dossier annuel de carrière visé par les DUs qui est très formaté (nombre de caractères limité, difficulté de mentionner les publications). Sans se substituer au dossier de carrière, l'idée serait de mettre à disposition des commissions d'évaluation annuelle des ingénieur.e.s l'outil VariSHS, assez complet, permettant d'avoir plus d'informations concrètes sur les activités et les compétences des ingénieur.e.s. Que pensent le CSI l'InSHS de cette proposition ?

Discussion :

J.-C. Peyssard : VariSHS pose plusieurs problèmes du point de vue des ingénieur.e.s dans les laboratoires. Il y a d'abord la question de la sélection des seules BAP D, E et F qui peuvent utiliser cet outil. Il y a aussi le problème des collègues ingénieur.e.s des autres tutelles et qui ne peuvent pas renseigner cet outil. Ensuite, VariSHS se limite aux cadres A y compris les AI. L'objectif énoncé de valorisation des activités des ingénieur.e.s est louable mais la réalité sur le terrain est autre et compliquée. Les ingénieur.e.s déposent déjà leurs publications dans HAL sans passer par VariSHS. Ajouter un nouvel outil dans l'environnement de bureaucratie électronique auquel nous sommes soumis toute l'année, en plus du rapport pour le dossier annuel d'activités et des concours..., cela me semble ajouter encore un élément de confusion et de stress intense et d'évaluation supplémentaire auquel d'autres collègues ne sont pas soumis spécifiquement. Il n'est donc pas certain que VariSHS améliore l'état de la place des ingénieur.e.s dans les labos et dans les activités de recherche.

I. Sayn : (i) Vous nous dites que le dossier de carrière ne permet pas de valoriser certains travaux et que donc utiliser ces informations serait une forme de valorisation du travail des ingénieur.e.s, ce qui en soit est une bonne idée. Il ne faut pas se cacher que si c'était intégré au dossier de promotion, cela voudrait dire que d'une certaine façon, remplir ce dossier deviendrait obligatoire. À chaque fois que l'on voudrait se présenter à une promotion, bien évidemment on ne pourrait pas faire l'impasse sur ce dossier. Cela pourrait être une difficulté, c'est important d'en discuter. (ii) Du fait qu'il y a de moins en moins de personnes qui renseignent VariSHS, est-ce que tous les ingénieurs reçoivent par

mail le travail d'analyse de synthèse que vous faites ? Si cette synthèse étaient remontée aux ingénieur.e.s, cela pourrait être une vraie motivation pour ceux qui ne les auraient pas remplis.

M. Dassa : Tout est mis ensemble, y compris les données collectées dans les fiches RIBAC des chercheurs. Cela fait partie de l'ensemble des données transmises pour le rapport d'activité du CNRS mais on n'avertit pas chaque personne qui a répondu pour lui dire que ce qu'il ou elle a répondu est bien intégré. Il n'y pas du tout d'informations nominatives, on est sur du collectif. Régulièrement, dans la lettre de l'InSHS, sont publiées des études sur VariSHS et les données à notre disposition. À plusieurs reprises, nous avons également publié des interviews d'ingénieur.e.s qui ont rempli VariSHS pour expliquer l'intérêt pour eux ou elles personnellement de remplir VariSHS, en particulier pour les aider à préparer les concours, de prendre du recul sur leur travail...

D. Cartron : Au-delà des publications, un des intérêts de VariSHS est de valoriser les actions des ingénieur.e.s et de mettre en évidence toutes leurs activités. L'évaluation est faite à part, elle est décorrélée de la promotion. Je ne sais pas comment fonctionnent les commissions de promotion depuis la réforme. Cela mérite la constitution d'un groupe de travail auquel je serais tout à fait prêt à participer.

M. Dassa : Nous en sommes au stade de la réflexion. Le constat est qu'il y a une démotivation et une difficulté à convaincre les ingénieur.e.s à remplir l'outil VariSHS sur la base du volontariat. On voudrait juste avoir des pistes pour faire en sorte qu'on puisse mieux valoriser les compétences et les activités des ingénieur.e.s.

N. Vienne-Guerrin : Est-ce que VariSHS est connecté avec d'autres plateformes (HAL, etc.) comme l'est RIBAC maintenant ? Pour avoir déjà échangé sur ce sujet avec certains ingénieur.e.s, j'ai noté qu'il leur manquait le temps pour renseigner cet outil. Sur la base du volontariat, cette tâche passe après les autres. L'idée d'un groupe de travail me semble une bonne chose.

M. Dassa : VariSHS est connecté comme RIBAC avec HAL. Effectivement, nous nous sommes dit qu'il serait bien de discuter de toutes ces questions d'abord avec vous, membres du CSI, et avec la direction de l'InSHS pour avoir un retour et ensuite dans le cadre d'un groupe de travail à mettre en place.

III. Organisation de la journée de prospective (26 septembre 2023)

N. Vienne-Guerrin : Il y a six mois, a émergé l'idée de consacrer le dernier conseil scientifique de notre mandature à une journée, à partir de la présentation de nos travaux menés dans le cadre de notre rapport de prospective, pour se projeter vers l'avenir. À l'occasion du dernier CSI de septembre, nous avons convenu avec Marie Gaille et Fabrice Boudjaaba de l'organiser conjointement avec la direction de l'InSHS et en associant aussi les réflexions des sections. Qu'est-ce qu'on fait ? Comment le faire ? Quel degré d'ouverture ? Quelle serait la finalité de cette journée ? C'est de tout cela que je vous propose d'échanger collectivement aujourd'hui. Je sais que M. Gaille nous a réservé l'auditorium pour la tenue de cette journée et qu'elle en a parlé aux présidents de section.

M. Gaille : Je confirme la réservation pour le 26 septembre de l'auditorium (pouvant accueillir 150 à 200 personnes) et que nous en avons parlé avec les collègues, président.e.s des sections, en principe tous partants pour participer et contribuer à cette journée. Il faut voir ce qu'on a envie de faire ensemble. J'ai retenu pour ma part les principes suivants : (i) le CSI dialogue avec l'InSHS autour du rapport de prospective du CSI sur lequel j'ai quelques éléments de réflexion à partager avec vous ; (ii) une participation des sections qui se mettront, ou ont déjà commencé à réfléchir, à leurs rapports de conjoncture. Certains présidents ont exprimé en particulier le souhait d'avoir une dimension prospective forte. Chacun dira comment il aurait envie de se positionner. (iii) À l'InSHS, deux ou trois groupes de travail (sur le travail, sur les études culturelles) sont en train de réfléchir à ces questions. Ils auront la possibilité de présenter brièvement les avancées de leurs réflexions et diront comment ils souhaitent se positionner. Pour le travail qu'on fera ensemble (CSI, sections, InSHS) lors de cette journée, je voudrais rappeler d'une part, le souhait de mener des prospectives (ce qui converge avec le souhait exprimé récemment par Antoine Petit que tous les instituts organisent des réflexions prospectives) et d'autre part la dimension d'une opérationnalisation concrète : il faut envisager la possibilité d'énoncer ce sur quoi il faut travailler dans les années à venir et la façon dont on pourrait le faire de façon idéale (cibler, comme ce qui a été fait dans le rapport de prospective, des thématiques importantes parce que fondamentales et/ou émergentes). Je prends appui sur ce point sur le travail mené par Reynald Pain, Directeur de l'In2P3, qui a le programme le plus abouti et le plus ambitieux en termes de prospective. Ils réfléchissent pendant deux ans, tout au long d'une série d'événements, pour aboutir à un petit livret programmatique avec des grands thèmes et de grandes questions avec le souci pour chaque grand thème et grande question de se demander qui va pouvoir le prendre en charge, comment faire et quels seraient les besoins en termes de profils de recherche, d'ingénierie de recherche et de besoins financiers. Je voudrais bien qu'on essaye d'aller jusque-là, au moins pour certains thèmes.

Discussion :

N. Vienne-Guerrin : Cette journée rassemblerait les membres du CSI, les présidents des sections, les DAS et la direction de l'InSHS. Est-ce qu'on invite les DUs ? les collègues d'autres CSI ? Il faut débattre du degré d'ouverture de cette journée. Est-ce qu'on le fait sous une forme hybride ?

M. Gaille : il est souhaitable d'inviter les membres de sections du Comité National qui le souhaitent et pas seulement les présidents. Je ne tiens pas à une forme hybride. L'intérêt de la journée est de pouvoir discuter. Le format hybride va amoindrir la qualité de l'échange. Il faut prendre l'avis de tous.

Après interrogation de tous les membres par N. Vienne-Guerrin, le format présentiel a été unanimement retenu.

N. Vienne-Guerrin : En amont de cette journée, pour ne pas avoir que des présentations et éviter un format trop rigide, que pensez-vous de faire circuler les documents (à la fois le rapport de prospective du CSI, les documents des groupes de travail de l'InSHS) pour qu'on ait déjà connaissance du contenu et pour pouvoir avoir de vrais échanges ?

M. Fleurbaey : Les groupes ayant travaillé sur le rapport de prospective ont été en relation avec certaines personnes, je pense en particulier à Isabelle et Naceur qui ont eu des entretiens avec des personnes très pertinentes. Je me demandais si on pouvait faire comme suggestions d'inviter certaines de ces personnes, qu'elles puissent participer et apporter des éléments.

M. Gaille : En lisant votre rapport de prospective, je m'étais posé la question de savoir s'il fallait faire des micro-moments de présentation en quelques minutes des points saillants de la réflexion de chaque groupe de travail. Je m'étais aussi posé la question de savoir si on pouvait aussi avoir des invités complémentaires. Par exemple, sur le chapitre sur les études aréales, est-ce qu'on invite une ou deux personnes pour témoigner de leurs expériences de mobilité ? Sur « Arts et créations », des collègues des mandatures précédentes ont réfléchi sur la question des critères d'évaluation de profil « Artiste & Chercheur ». Dans le chapitre sur les inégalités ethno-raciales, plus sur le plan de l'institution que sur le plan de la recherche elle-même, pour tirer cela vers des perspectives de recherche, on pourrait inviter François Héran, Directeur de l'Institut Convergences Migrations et qui a aussi piloté, en tant que chercheur, un certain nombre d'enquêtes auprès de la gendarmerie, du Ministère de l'intérieur, et qui connaît très bien les aspects méthodologiques de ce type d'enquêtes. J'envisageais aussi quelques invités extérieurs complémentaires, mais plutôt sous la forme d'un groupe de trois présentations de quelques minutes chacune, suivies de discussion pour favoriser les échanges.

N. Vienne-Guerrin : Nous avons aussi évoqué l'invitation d'un (ou deux) grand(s) témoin(s) qui assisterai(en)t à l'ensemble de la journée et qui pourrait, d'un point de vue extérieur, apporter des éléments de réflexion. Au niveau du CSI, les groupes de travail peuvent faire des suggestions d'invitations que nous validerons ensemble. Pour l'organisation de la journée, l'amplitude horaire proposée est : 09h00 – 12h00 et 14h00-17h00. On pourrait faire le point statutaire à 17h00. La matinée serait structurée autour du rapport de prospective du CSI et l'après-midi autour des sections et des groupes de travail de l'InSHS, l'essentiel étant de favoriser les échanges. Peut-être qu'il y aurait une structuration plus cohérente à trouver pour les groupes de travail de l'InSHS ?

C. Lokiec : S'il y a un point statutaire, il faut bien le prévoir. En particulier sur la question des divergences, on aura les résultats fin juin, une fois que toutes les sections auront siégé. On en reparlera cet après-midi en CSI.

M. Gaille : C'est bien si on a une partie de la journée dédiée au CSI et une deuxième partie qui puisse être consacrée à ce que voudraient proposer les sections et l'InSHS. Ce que nous avons en tête pour l'InSHS, par rapport à notre volonté de structurer des communautés thématiques, de faire de l'interdisciplinaire interne aux SHS autour d'objets, c'est plutôt effectivement de mobiliser le GT « travail » et le GT « études culturelles » pour qu'ils présentent l'état de leurs réflexions, mais aussi pour qu'on discute de cette façon de travailler : de montage de réseaux, de suggestions pour la politique scientifique et après de traduction en opérations concrètes. Cette organisation laisserait aussi la possibilité aux sections qui en ont envie de commencer à formaliser un état de leurs questionnements et de leurs réflexions. Nous avons notamment commencé à discuter avec Serge Pinto d'un travail autour des sciences du langage.

N. Vienne-Guerrin : On aura donc un premier moment autour des GT du CSI de l'InSHS et l'après-midi autour du travail des sections et de la direction. Nous discuterons en CSI cet après-midi d'une proposition de structuration et de la manière dont on conçoit les choses et on aura des échanges au sujet par mail.

S. Pinto (président section 34) : Quand j'en avais discuté avec M. Gaille, j'avais proposé de prendre cette date du 26 septembre et d'utiliser le dynamisme du CSI pour faire quelque chose au niveau de la section. J'avais notamment l'idée de faire une réunion avec les DUs, de préférence courant septembre, soit une à deux semaines avant. En termes de restitution, je ne sais pas si je suis prêt à dire quelque chose mais en tout cas, j'aurai peut-être des questions, des interrogations... Il y a dix sections, il faut surtout éviter le côté listing, être synthétique et concis pour alimenter quelque chose aussi. Pour l'instant, je n'ai que des réflexions, des idées, des pistes, je sais que la contribution sera possible mais je ne sais pas de quel ordre.

M. Gaille : On va donc échanger sur les questions pratiques après vos discussions de cet après-midi. L'InSHS s'est déjà chargé de réserver l'auditorium et prendra en charge la location de l'auditorium, le repas et les pauses café. Sachant que le CSI est la puissance organisatrice, si on mobilise les groupes de travail « Travail » et « Études culturelles », il faudra qu'on se mette d'accord sur la rédaction d'un courrier d'invitation. Il faudra discuter de toutes ces questions pratiques rapidement et prendre un temps de réunion pour ça.

IV. La science ouverte au CNRS (A. Schuhl)

Alain Schuhl (DGDS) : Je ne vais pas vous présenter toute la politique de la Science Ouverte du CNRS. Je rappelle que, dès mon arrivée au CNRS en tant que DGDS en avril 2018, avec Antoine Petit, nous avons signé en juillet 2018 la déclaration de San-Francisco (DORA) et avec Sylvie Rousset, nous avons établi la feuille de route science ouverte du CNRS dont les quatre piliers les plus importants sont :

- l'ouverture des publications scientifiques avec l'objectif d'arriver à 100% de publications du CNRS en accès ouvert. Aujourd'hui, grâce aux actions faites, en particulier sur le CRAC et sur le RIBAC, nous sommes, pour les personnels du CNRS à 94% et pour les personnels des unités mixtes, nous sommes autour de 77/80 %.
- L'ouverture de l'ensemble des données de la recherche, qu'elles soient liées ou non aux publications. Nous travaillons beaucoup avec le MESRI et l'entrepôt national des données mis en place au Ministère par Isabelle Blanc et Marin Dacos.
- Aligner nos pratiques d'évaluation individuelle des chercheur.e.s sur notre politique de Science Ouverte, en particulier pour envoyer des messages à la communauté qui soient aussi de changer les pratiques des publications scientifiques.
- La fouille de textes, pilier sur lequel nous n'avons pas beaucoup avancé. Il faut savoir que 60% des publications scientifiques sont faites à partir de la réutilisation de données produites par d'autres, parce que les données ont été ouvertes, accessibles à la communauté avec un embargo de six mois. Ce qui fait que cela multiplie par presque deux le nombre de publications scientifiques. C'est donc un accélérateur extraordinaire de la science. Pour faire que la fouille de texte ne soit un outil réservé aux chercheur.e.s qui travaillent sur la fouille de textes, mais qu'il

soit un outil qui permet d'accélérer totalement la fouille de textes parce qu'on sait qu'il y a des pans de la recherche qui vont se développer. C'est pourquoi on dit que les publications doivent être en accès ouvert, mais il faut aussi qu'on en soit propriétaire. On met les publications sur HAL pour qu'on ait le droit d'y accéder par la fouille de textes, sinon les revues (Elsevier, par exemple) nous interdisent de faire des procédures de fouille de texte qui soient sophistiquées.

Sur le troisième pilier, celui de l'évaluation des chercheur.e.s, on a fait évoluer le dossier de promotion des chercheur.e.s. On a travaillé, y compris avec la CPCN. On est d'accord sur l'essentiel, il reste un ou deux points de désaccord, mais il s'agit bien de faire en sorte que l'évaluation individuelle des chercheur.e.s soit une évaluation qui prenne en compte l'ensemble des six missions des chercheur.e.s et non pas uniquement celle qui consiste à faire avancer les connaissances. Nous avons fait en sorte que chaque personne qui veut être évaluée pour une promotion fasse du déclaratif (10 productions scientifiques maximum – pas que des publications, cela peut être des logiciels, des brevets, des rapports, tout ce que la personne considère comme pouvant participer à l'avancée des connaissances). Notre fil rouge est de faire que la science soit d'abord une histoire de validation par les pairs et qu'elle soit valorisée en tant que telle. Dans la partie déclarative, la personne doit expliquer son choix de la production, quelle était sa contribution dans la production et quelle était aussi sa contribution à l'avancée de la science et en particulier à l'avancée des connaissances.

Derrière cela se cache une question dont on a beaucoup discuté avec la CPCN : faut-il faire confiance ou pas aux comités de rédaction des revues ? Ce que l'on soutient, c'est que l'on ne peut pas faire une confiance aveugle aux comités de rédaction des revues parce que, par exemple chez *Nature* ou *Science*, l'*impact factor* de la revue est construit à partir de seulement 15% des publications, alors qu'elle peut comporter également des articles faux ou sans aucun intérêt. Si l'on considère qu'un article est bon parce qu'il est publié dans *Nature*, on se tire une balle dans le pied dans l'évaluation. Il faut que les comités d'évaluation et les sections du comité national regardent ce qu'il y a à l'intérieur des revues et trouvent le moyen de regarder quelle a été la contribution scientifique du chercheur ou de la chercheuse en prenant d'une certaine manière de la distance vis-à-vis des revues scientifiques.

Discussion :

B. Ambroise : Merci pour cette présentation avec laquelle nous sommes en général d'accord ; il n'y pas d'objections sur les objectifs poursuivis par le CNRS à cet égard. Nous nous interrogeons plus sur la mise en œuvre de cette politique et son application à l'InSHS – et notamment aux publications qui sont assez spécifiques aux SHS, de manières diverses selon les sections. D'une part, il y a les ouvrages dont l'évaluation ne fonctionne pas comme celle des articles et des chapitres d'ouvrage qui ont aussi une place importante selon les sections. Les modalités d'évaluation peuvent être différentes selon les sections et ont une histoire qui correspond à la dimension scientifique propre de chaque discipline : il faut donc prendre en compte ces spécificités. Vous parlez d'accélérateur de science mais la question est plutôt de faire de la bonne et de la meilleure science. Il faut insister sur ce que la Science Ouverte doit permettre de faire et non pas seulement plus de publications. Enfin, sur l'idée d'évaluer la qualité des travaux du chercheur ou de la chercheuse, nous sommes tout à fait d'accord. Il me semble intéressant qu'on s'en tienne uniquement aux 10 productions scientifiques jugées les plus pertinentes, et non pas à l'ensemble des travaux qui appellerait à un alourdissement du travail alors que l'on n'a plus le temps de lire tout de qui se publie.

Et, par ailleurs, comment se formalisent les discussions du CNRS avec les autres instances en France, notamment le HCERES, qui, tout en ayant signé le même type d'accord, ne semble pas être aussi

offensif sur la défense de ces pratiques d'évaluation qualitative ? Je pense notamment au fait que le HCERES semble désormais accepter de recourir à des listes des revues.

A. Schuhl : Sur le premier point, quand je dis « accélérer la science », c'est évidemment l'accélérer dans sa qualité et non pas par le nombre de publications. Ce qui est vrai, c'est que si les données sont ouvertes et accessibles à des personnes ayant d'autres points de vue, ne serait-ce que la fouille de textes qui permet de repérer des données qui n'ont pas été repérés par d'autres, cela permet d'en faire de la vraie science.

Si l'on veut changer l'attitude des publications des chercheurs, il faut les rassurer sur le fait qu'il y a une certaine pérennité et une certaine internationalisation. On travaille au niveau européen et on a créé COARA (Coalition on Advancing Research Assessment), une coalition européenne pour améliorer l'évaluation de la recherche (440 établissements partenaires y participent) et dont Sylvie Rousset fait partie du *board*. Cette commission travaille aussi bien sur l'évaluation individuelle que celle des structures et des organismes. Il s'agit d'une mise en application des principes qui sont déjà dans la déclaration de DORA. Au niveau international, dans les disciplines autres que SHS, il y a des frais de publication (2 M€ d'APC par an pour le CNRS) qui explosent rapidement. On travaille en particulier beaucoup avec des pays d'Amérique du Sud, dont l'Argentine et le Brésil, pour essayer de créer dans les disciplines où des APC (Article Processing Charges) sont importants des revues alternatives pour permettre aux chercheurs de publier.

Le HCERES est assez ambigu : il a été l'un des premiers à avoir développé et publié en accès ouvert tous ses rapports dans HAL. Certes, on peut discuter du recours aux indicateurs quantitatifs quand il s'agit de structures de plusieurs milliers de personnes, mais ils n'ont, selon moi, ont aucun sens concernant l'évaluation individuelle des chercheurs et des chercheuses. Nous avons eu une discussion assez forte sur ces points avec Thierry Coulhon et Bernard Larrouturou.

Enfin, on est bien placés pour savoir qu'il est difficile de répertorier des publications de diverses disciplines (exemple du travail de l'INIST pour les chercheurs InS2I).

M. Gaille : Pour le rapport HCERES du CNRS, nous avons préparé, avec L. Maurel et M. Dassa, l'annexe sur les publications en SHS et on arrive exactement au résultat qu'A. Schuhl a évoqué à propos de l'InS2I. Cette annexe jointe au rapport sera mise en ligne dès que possible pour avoir des données chiffrées et précises sur les publications SHS (RIBAC, Inist..).

NB : elle est désormais en ligne sur le site de l'InSHS.

A. Schuhl : Il n'y a pas qu'au HCERES qu'il y a des contradictions. Dans le rapport CNRS, il n'y a pas le nombre de publications, l'activité du CNRS, ce ne sont pas que les milliers de publications qui mesurent la qualité de nos recherches. Y compris au sein du CNRS, il faut que l'on fasse attention et que l'on continue à surveiller ces pratiques.

J.-C. Peyssard : Vous avez évoqué la particularité des SHS qui ont un écosystème de revues important. Sur les deux principales plateformes scientifiques SHS de revues francophones (OpenEdition et Cairn), il existe plus de 1000 revues et nous avons de 2000 à 2500 revues SHS qui existent et publient régulièrement depuis 20 ans. Dans l'un des piliers que vous avez évoqués, il manquait la question économique et la question des modèles d'accès aux publications et de financement. Vous avez rappelé le poids des APC pour le CNRS ; il y a également une étude du FNSO sur l'augmentation des coûts

des APC. Dans le même temps, dans le paysage français de la documentation et de l'IST, il y a des négociations d'accord et de transition qui sont menées par les bibliothécaires ou des entités de documentation qui vont souscrire à des offres qui vont favoriser ce modèle. Au lieu de dépenser l'argent en aval pour des abonnements électroniques à la lecture, on va devoir payer de plus en plus pour écrire. Quel levier le CNRS a-t-il pour contrecarrer cette tendance ?

A. Schuhl : Dès notre arrivée, il y a eu des négociations avec Springer et on a décidé d'arrêter les abonnements, ce qui a nous a permis de faire des économies que nous avons toutes réinjectées d'une manière ou d'une autre dans la SO et dans la défense des plateformes vertueuses. Cet argent, en moyenne de 0,5 M€, a été de l'ordre d'1 M€ l'année dernière et nous sommes prêts à le réinjecter dans les communautés qui veulent s'organiser pour offrir des plateformes alternatives.

L. Maurel : Je pense que J.-C. Peyssard fait allusion aux accords dits « transformants » qui concernent un certain nombre d'éditeurs internationaux (Springer, par exemple) et qui soulèvent plusieurs questions. C'est une façon de globaliser le modèle auteur/payeur en le faisant payer par l'établissement. En SHS, on a la chance d'avoir un écosystème de revues autour de Cairn et OpenEdition qui est préservé de ces évolutions. Cairn n'avait jamais manifesté l'intention de passer au modèle auteur/payeur, c'est un facteur de résistance à ces tendances qui est très fort. Du côté des négociations nationales, nous avons, depuis plus un an, un élément nouveau que nous suivons de près et qui est très intéressant. Dans le cadre d'un plan de soutien à l'édition du Ministère, Cairn est rentré dans un processus où il commence à accepter de lever ses barrières mobiles pour l'éditeur de revues qui le souhaite. À terme, ce processus, s'il continue à s'amplifier, va profondément changer la nature de Cairn en échange d'un maintien des abonnements par le consortium Couperin et les bibliothèques. La trajectoire qu'on pourrait souhaiter, c'est qu'à terme, nous gardions les plateformes Cairn et Open Edition, que nous arrivions à l'*open access* et que nous préservions un système auteur/payeur avec toujours un apport de fonds publics mais qui bénéficierait aussi à des revues en *open access*.

A. Schuhl : Bien sûr, on est conscient que le travail d'édition a un certain coût qui doit être valorisé. Pour une plateforme comme OpenEdition, ce coût est pris sur des fonds publics, que ce soit par le CNRS ou par l'AMU, qui payent des salaires. C'est ce qu'on appelle le modèle « Diamant ». L'idée étant de faire en sorte que la puissance publique prenne en charge ces coûts et qu'après ce soit transparent : ni d'abonnement, ni besoin de payer pour publier. C'est cela qu'on veut développer avec un certain nombre de solutions alternatives qui naissent et qui sont soutenus soit par le FNSO, soit directement par le CNRS. Nous soutenons des épirevues, une des solutions alternatives, qui vont fêter fin mars leur dixième anniversaire. Nous en avons déjà discuté avec la Directrice de CNRS Éditions pour bien montrer quelle était la limite entre des ouvrages grand public et de vulgarisation, et des ouvrages d'avancée des connaissances. Pour moi, la différence essentielle entre les deux, c'est qu'il y a d'un côté une révision/lecture par des pairs qui valident l'avancée des connaissances et de l'autre côté, il y a le travail d'un éditeur classique. Nous nous arrangeons pour travailler avec tous ceux qui acceptent notre paradigme, pour les soutenir et les défendre.

G. Volpe : Je suis en faveur de l'*open access* ; même en Italie la transition est en cours. Mais un problème se pose pour toutes les maisons d'éditions spécialisées dans les SHS, souvent petites ou moyennes, qui constituent un patrimoine important et qui risquent de connaître la crise. Je crois qu'il

faut trouver des solutions pour passer au libre accès tout en sauvegardant les maisons d'édition qui sont des lieux de production culturelle.

B. Ambroise : Ma remarque va dans le même sens – c'est un point qui figure dans notre rapport de prospective. Il y a un écosystème éditorial propre aux SHS qui, pour une large part, bénéficie d'un soutien public. Cet écosystème consiste en partie en des petits ou grands éditeurs privés qui, historiquement, ont fait avancer la connaissance. Nos collègues le savent bien et, pour un certain nombre d'entre eux, préfèrent publier au Seuil ou chez Gallimard plutôt que chez CNRS Éditions. Les choses sont en train de bouger doucement : je pense aux éditions Vrin (philosophie) qui sont en train de passer à l'*Open Access* ; mais ces opérations nécessitent des fonds importants. Comment est-ce que la puissance publique va pouvoir soutenir cette évolution ? Par ailleurs, pour certains, cette évolution peut ne pas apparaître souhaitable, parce qu'il y a aussi des éditeurs qui revendiquaient leur caractère privé qui leur permettait, le cas échéant, de s'opposer, à une certaine époque, à la puissance publique. Dans certains pays encore, il peut être important que des éditeurs soient privés parce que cela garantit une forme d'indépendance. Il y a toute une histoire de cet écosystème de publications en SHS dont il faut tenir compte (même si la Science Ouverte est souhaitable sur le principe) et que l'on ne peut pas oublier quand on veut transformer dans ce sens les modalités de publication, notamment parce que la place du livre reste importante en SHS. J'ajoute que, dans les chiffres que vous avez donnés, il faut rappeler qu'il s'agit uniquement des publications qui sont prises en compte par la Loi pour la République Numérique et qu'est donc oubliée une partie des publications des SHS. En effet, la loi pour la République numérique ne permet pas de les rendre toutes en accès ouvert. Dans ces publications, il y a plusieurs textes qui en SHS sont importants, voire décisifs (monographies, collectifs, traductions). Il me semble que, tout en étant favorable à cette évolution, il ne faut pas oublier l'histoire propre des modalités de publication et d'évaluation qui sont singulières à des champs donnés et qui font la force de ces champs et leur reconnaissance scientifique.

F. Jobard : Pour compléter les propos de G. Volpe et de B. Ambroise, je rappelle l'inquiétude qui a saisi beaucoup de comités de rédaction de revues que nous avons vu passer en section à la session d'automne 2022 pour des demandes de soutien. Dans ce moment de transition économique, les revues ont besoin d'être accompagnées. L'abrogation de la barrière mobile, qui est souhaitable et un vœu qu'on partage toutes et tous ici, a des conséquences économiques diverses sur les statuts des revues, selon les éditeurs qui en sont les diffuseurs, et il est nécessaire d'accompagner cette transition et c'est maintenant que cela se joue. Nous avons vu passer plusieurs revues qui disent « notre IT part à la retraite, nous n'avons pas de solution de remplacement ou bien notre éditeur nous abandonne parce qu'il refuse de souscrire à l'abrogation de la barrière mobile... ». Plusieurs configurations appellent à un soutien de l'établissement ou bien de l'InSHS dans cette phase de transition économique.

A. Schuhl : Bien sûr qu'il faut les accompagner au cas par cas dans la mesure de nos moyens. Il ne faut pas non plus donner à l'ouverture des publications plus de poids qu'elle n'en a. La crise économique des éditeurs n'est pas uniquement liée à cette évolution. Mais des solutions existent et il faut faire en sorte d'accompagner des éditeurs alternatifs, comme nous le faisons pour OpenEdition.

F. Jobard : La clé du problème est le travail d'édition qui relève des ressources humaines, OpenEdition n'est qu'une plateforme d'accueil. Il faut aussi s'occuper des relations avec les auteurs. Certes,

l'édition est en crise mais s'il y a un acteur de l'édition qui ne connaît pas la crise, c'est Cairn. Or, si je comprends bien, nous subventionnons Cairn qui vit donc grâce au CNRS, même si on n'est pas sur le modèle de l'auteur/payeur, ce dont on se réjouit toutes et tous. Mais on semble être sur le modèle d'établissement payeur.

M. Gaille : Je voudrais apporter quelques précisions. (i) Sur la question de la transition et de l'accompagnement dans les SHS, je voudrais rappeler que l'InSHS est dans cet accompagnement depuis 10 ans. Sur les publications en Science Ouverte, il y a une accélération extrêmement forte depuis 2018 et des mesures qui ont été prises. L'idée de passer petit à petit en accès ouvert est une idée qui est mise en œuvre par l'InSHS depuis une dizaine d'années. Ce n'est pas nouveau et il est important de le rappeler. Si vous reprenez l'historique, sur un plan strictement financier, les critères de la campagne de soutien aux revues en SHS ont changé. Pour la barrière mobile, le nombre d'années est passé de 10 ans à une année aujourd'hui. Pour les revues qui ne se situent pas dans cette perspective et qui ont envie d'entamer les démarches correspondantes, on discute avec elles. (ii) En tant que philosophe, je ne vais pas remettre en cause la place du livre, que ce soit en termes de dissémination ou de vulgarisation, ou en termes d'apport des connaissances. À titre personnel, je tiens à rappeler que l'étude que nous avons menée à l'occasion de la préparation du rapport HCERES du CNRS a mis en évidence que le livre, pour la période 2017-2021 (monographie et non collectif) représente 3,7% des publications de l'ensemble des SHS, sans minimiser son importance. (iii) Pour l'accompagnement à travers, notamment, des secrétariats éditoriaux, la question des départs à la retraite ou de non renouvellement n'est pas propre à cette classe de métiers et à ses compétences. L'InSHS ne remplace pas immédiatement les postes de secrétariat éditoriaux ; néanmoins, c'est un métier qui représente une partie conséquente des emplois qui, chaque année, sont attribués en CDD, en concours externes ou en postes NOEMI. Sur l'ensemble des MSH et dans un certain nombre d'UMR, nous avons des secrétaires éditoriaux. La question du non remplacement immédiat se pose évidemment, mais il faut la resituer dans une politique d'emploi globale qui accorde une part assez conséquente à ce métier.

L. Maurel : Sur la question de la place de Cairn, une des pistes que nous suivons, c'est la construction du modèle « diamant », où ni l'auteur ni le lecteur ne paie pour accéder aux travaux publiés. Une critique faite à l'encontre du modèle « Diamant » est qu'il reviendrait à étatiser complètement l'édition et à faire disparaître l'édition privée. Mais au regard des éléments qui sont en train de bouger aujourd'hui, on peut très bien voir, notamment grâce au plan de soutien du Ministère, que la levée progressive des problèmes de barrière permettrait de lever le principal problème et de voir émerger ce qu'on pourra appeler un modèle « Diamant » public/privé, qui permettra à l'édition privée de se maintenir. À aucun moment, le CNRS n'a demandé aux revues de quitter leurs éditeurs privés pour aller chez un éditeur public. De la même façon, le CNRS ne demande jamais aux revues de quitter Cairn pour aller sur OpenEdition. Ce qui est demandé, c'est de suivre une trajectoire vers l'*open access* immédiat. Avec la perspective du plan de soutien, les revues sur Cairn peuvent maintenant lever leurs barrières – avec l'accord de leurs éditeurs –, ce qui permet d'ouvrir la discussion sur des moyens, y compris humains. Nous l'avons déjà fait dès l'année dernière avec les premières revues qui sont rentrées dans le plan de soutien, avec lesquelles nous avons discuté pour réaffecter de l'argent pour les soutenir. En ce qui concerne le livre, c'est un sujet encore compliqué ; mais la grande différence est que jusqu'à présent, il n'y a pas de demande de passage à l'*open access* immédiat. C'est

toutefois quelque chose de souhaitable : les seules entités qui commencent à le demander, ce sont l'Union Européenne (qui le fait déjà) et l'ANR (qui va le faire très bientôt). En tant qu'établissement, le CNRS ne peut pas le faire.

G. Volpe : Nous devons vraiment éviter de tomber dans le filet des grandes maisons monopolistes internationales comme cela s'est déjà produit dans le domaine des sciences dures.

M. Russo : Pourriez-vous clarifier un peu plus la position de l'ANR par rapport aux APC ?

A. Schuhl : L'ANR a plafonné le montant des APC pouvant être payés dans le cadre des projets. Mais certaines communautés scientifiques n'ont pas d'autres solutions. On ne peut donc pas les contraindre à arrêter de publier dans leurs revues immédiatement, sans avoir mis sur la table d'autres solutions. On est en train de réfléchir avec ces communautés, en particulier avec la biologie qui paie le plus d'APC, afin de construire des solutions alternatives. À l'heure actuelle, il faut éviter de payer des APC, et non pas l'interdire, car ce serait contre-productif.

S. Pinto : Votre réponse rejoint exactement la question que je voulais poser. Je voulais revenir sur le côté plus général de certaines disciplines en SHS et notamment en sciences du langage où nous sommes à cheval entre InSHS et InSB pour certaines sous-disciplines. Autant le côté spécifique des SHS et cette politique éditoriale et de publication convient bien à certaines sous-disciplines ; mais elle ne convient pas forcément à d'autres disciplines qui sont à l'interface entre l'InSHS et l'InSB. Autant tout ce qui est discuté autour de Cairn, OpenEdition, éditeurs..., je l'entends et cela fonctionne très bien avec certaines personnes, mais beaucoup moins avec d'autres. Je pense à mes collègues, moi y compris, qui sont à l'interface entre la psycholinguistique et la neurolinguistique notamment, où on a des pratiques de publication qui relèvent plus de l'InSB. Si jamais il y a des discussions spécifiques à cet égard, je vous en serais reconnaissant de m'y intégrer parce que cela m'aiderait à gérer cette question.

A. Schuhl : On essaiera de tenir tout le monde informé. Récemment une discussion a eu lieu à l'Inserm, qui est très intéressé par ce que l'on avait mis en place au CNRS parce qu'ils subissent de plein fouet ce système qui leur coûte une fortune. On travaille avec eux pour avancer dans la direction de la Science Ouverte. En réalité, il faut que chaque discipline se prenne en main : on est prêts à les aider, à les accompagner financièrement pour trouver des solutions. Il y a un certain nombre de disciplines qui ont réussi à opérer cette transition, les mathématiques en particulier. Sachant qu'il n'y aura pas de choix parce que les coûts des APC (comme *Nature* à 10 k€) ne seront plus financièrement tenables.

B. Ambroise : J'ai une question transverse relative à l'évaluation. Beaucoup d'entre nous partageons la volonté de faire de l'évaluation qualitative. Il faut toutefois souligner que cette évaluation qualitative a des conditions, notamment temporelles, qui ne sont pas toujours réunies dans le travail des sections. Faire de l'évaluation qualitative demande beaucoup de temps pour pouvoir lire les travaux, etc. Si on veut envisager et développer ce type d'évaluation, il faut aussi se donner les moyens de la faire, et, dès lors, réfléchir à la façon de se donner les conditions pour procéder à une véritable évaluation qualitative. Je pense que, très concrètement au niveau des sections, cela veut dire

probablement leur donner plus de temps pour travailler sur les dossiers en question. Je pense que c'est un élément de réflexion qu'il faut avoir en tête pour faire évoluer les pratiques.

Alain Schuhl : Oui, je suis prêt à travailler dans ce sens-là, à savoir si c'est plus de temps en section ou valoriser plus le temps de préparation. Je suis convaincu que toutes les sections veulent faire du travail qualitatif et une évaluation de qualité. Dans un certain nombre de disciplines, on a vu qu'il y a des travers qui sont concrets. Je vous parlais de la biologie. Je pense qu'aujourd'hui c'est surtout la chimie où j'ai du mal à faire en sorte qu'entre quelqu'un qui a 100 publications et un autre qui en a 140, c'est celui qui a 140 qui passe toujours pour le meilleur. Il y a une tendance naturelle en ce sens, parce que c'est plus facile de comparer des choses qui sont objectives que de comparer des choses qui sont subjectives. Pourtant, la subjectivité d'un comité de 21 personnes est toujours plus exacte que l'objectivité d'un fichier excel.

V. Les écarts à l'intégrité scientifique (R. Mosseri et C. Michel)

Discussion :

B. Ambroise : Quel est, selon vous, le meilleur interlocuteur sur ces problèmes : le CSI ou les sections ? Par ailleurs, je ne vous cache pas que j'ai un certain malaise avec la définition de l'autoplgiat.

R. Mosseri : Nous pensons que le travail peut déjà être fait au niveau du CSI, pour essayer de dégager des principes, même s'ils sont divers.

Par ailleurs, bien sûr, la question de l'autoplgiat est une question compliquée, dont la définition va dépendre de la discipline, du format de publication, des modalités, etc.

F. Keck : J'ai une question sur la Déclaration/serment d'intégrité : pourriez-vous préciser les choses ? Par ailleurs, la question du co-auteur en anthropologie est particulièrement compliquée car elle travaille avec des individus qui n'ont pas recours à l'écriture, mais qui fournissent pourtant tout un ensemble d'informations essentielles.

R. Mosseri : Le serment d'intégrité est désormais passé dans la loi. À titre personnel, j'étais contre. Il faut savoir que le serment d'Hippocrate, pour sa part, n'est pas dans la loi. Je ne suis pas sûr que la soutenance de thèse soit le bon moment pour le serment.

M. Russo : Il conviendrait d'organiser quelque chose au niveau national (une instance nationale ?) en ce qui concerne les EC, car les décisions locales concernant l'intégrité scientifique sont un peu gênantes.

C. Michel : Certes, mais ce serait impossible de le faire de notre côté, et c'est trop lourd.

R. Mosseri : Je rappelle qu'on ne s'occupe pas du niveau disciplinaire : on se borne à établir un rapport.

Au niveau national, il y a une réflexion à l'OFIS. Le MESRI aimerait bien une grille de sanction nationale.

F. Langue : Je voudrais rappeler les pratiques d'autres pays. En Espagne, par exemple, quand on soumet un article, on est prévenu que le papier va être soumis à un détecteur de plagiat.

C. Michel : Je me suis occupé des plagiats, et on s'était abonné à Compilatio. Mais c'est très peu performant, car Compilatio ne regarde que ce qui est en ligne. Il faudrait intégrer dans la base de Compilatio tous les textes susceptibles d'avoir été utilisés pour que cela soit performant.

I. Sayn : Si je comprends bien, l'idée est que, dès lors qu'il va y avoir une sanction prise par les instances du CNRS, il peut y avoir recours et donc début de procédure juridique. Mais vous dites que c'est uniquement quand un agent CNRS intervient que vous êtes sollicités.

C. Michel & R. Mosseri : Si c'est un agent du CNRS qui est lésé, nous nous emparons de l'affaire. Mais seulement s'il le signale. Il peut aussi y avoir co-instruction si un chercheur CNRS est lésé par un E-C.

Par ailleurs, seul l'opérateur qui paie la personne peut engager une sanction disciplinaire à l'encontre de la personne.

N. Vienne-Guerrin : N'y-a-t-il pas des risques de dérives liées à des outils du type ChatGPT ?

R. Mosseri : C'est le sujet de discussion principal depuis début janvier. S'ouvre un chantier de réflexion. Une des questions est de savoir si, en faisant une introduction utilisant ChatGPT comme base d'écriture, je fais une méconduite ou pas. C'est en cours d'étude.

VI. Point statutaire.

Composition des jurys d'admission CR et CID.

Vote à l'unanimité en faveur des propositions de l'InSHS.

DEUXIEME PARTIE DE LA JOURNEE : SESSION FERMEE : reprise à 14H30

Compte Rendu du précédent CSI

Approbation du compte rendu du précédent CSI : le CR est voté à l'unanimité.

Recommandation adoptée à l'unanimité:

Le Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, réuni le 25 janvier 2023, redit **[son opposition à la mise en place des Chaires de Professeur Junior](#)** et, en cohérence avec cette opposition, recommande aux sections du CoNRS de ne pas siéger dans les jurys relatifs à ces Chaires.

Voir : <https://csinshs.hypotheses.org/824>